

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU mardi 2 décembre 2025

Le mardi 2 décembre 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 25 novembre 2025, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MOMMESSIN, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, Mme TOURY, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme MAMAN à 19h14

Mme PEREZ à 19h16

Sont partis en cours de séance :

M. TERRIOUX à 19h28 & donne pouvoir à M. LEDRAN

Mme LUBIN-NOËL à 20h07

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme BESSIS donne pouvoir à Mme FERNANDES

M. BOHBOT donne pouvoir à Mme LUBIN-NOËL

M. CHARPENTIER donne pouvoir à M. GUERRE

Mme DUMAS donne pouvoir à M. BOULARD

Excusés :

Mme CONTENT

Mme KOBON-MONNET

Mme TAIEB

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (27 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172025033)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172025034)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025 (172025035)
- IV. Examen des projets, communications et vœux suivants

2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n°1 - Bilan de mise à disposition du public et approbation du projet

2025 DU 213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation

COMMUNICATION relative aux investissements localisés 2026

2025 DAJ 37 Subvention et avenant n° 3 (305.337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

2025 DLH 353 Réalisation 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) d'un programme de création de 10 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (538 402 euros)

2025 DLH 369 Réalisation, 5 rue Darctet (17e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLAI par Batigère Habitats Solidaires

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2025 DSOL 183 5 subventions de fonctionnement (486 345 euros) pour 3 associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026.

2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP)

VI17202557 Vœu relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires, rattaché à la 2025 DDCT 148

2025 DASCO 126 Caisse des écoles (17^{ème}) - Subvention 2026 (8 975 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2025 DASCO 142 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75 035,91 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

2025 DAE 86 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4000 euros

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

VI17202554 Vœu relatif à la préfiguration de l'aménagement cyclable de la place du Général Catroux

VI17202555 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à François de Roubaix au 99 rue de Courcelles (17^e)

VI17202558 Vœu relatif au « Plan Feuilles » de la Ville de Paris

VI17202559 Vœu relatif à la vacance commerciale dans le 17^e arrondissement

VI17202560 Vœu relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17^e

VI17202552 Vœu relatif à l'hébergement d'urgence

VI17202553 Vœu relatif au devoir de probité des candidats aux élections municipales

V. Questions

Q17202501 Question relative à la lutte contre les violences sexistes



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET



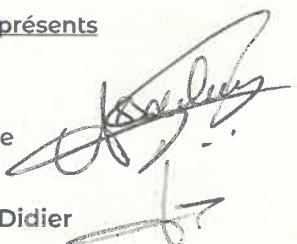
CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Liste des membres présents

ASSOULINE Aurélie



BERTHAULT Jean-Didier



BESSIS Aline

BOHBOT Jack-Yves

BOUGERET Alix



BOULARD Geoffroy



CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice



DE LA MORANDIÈRE Athénaïs



DE LIVONNIÈRE Scévole



DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc



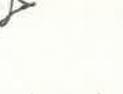
FERNANDES Lourdes



GUERRE Philippe



HATTE Paul



HAZARABEDIAN Sonia Lolita

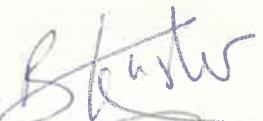


JACQUEMONT Hélène



KOBON-MONNET Georgina

KUSTER Brigitte



LAVAUD Bertrand



LEDRAN Christophe



LOGEREAU Pierre



LUBIN-NOËL Carline -François



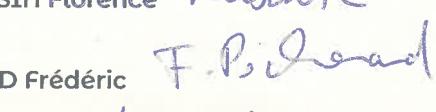
MALLO Benjamin



MAMAN Mariam



momMESSIN Florence



PECHENARD Frédéric



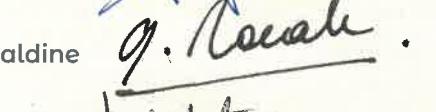
PÉREZ Karina



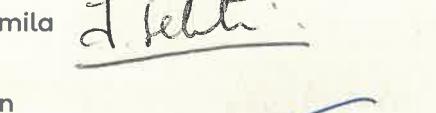
PERIFAN Atanase



ROUAH Géraldine



SERFATI Jamila



TAÏEB Karen



TERRIOUX Michel



TOURY Agnès



ZIADY Karim





CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-269

172025033 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des voeux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 25 novembre 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2025 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 26 novembre 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 28 novembre 2025.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de trois projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2025 DJS 159, 2025 DJS 160, 2025 DAE 86) ;

Considérant le dépôt des voeux et de la question orale dans la limite du jeudi 27 novembre 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-270

172025034 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 25 novembre 2025 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-271

172025035 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 25 novembre 2025

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-272

2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de mise à disposition du public et approbation du projet

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2131-1, L.2131-2, L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-23, L.153-47, dernier alinéa, et L.153-48 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris révisé, approuvé par délibération 2024 DU 142 en date du 20 novembre 2024 ;

Vu la délibération 2025 DU 125 en date du 5 juin 2025 par laquelle le Conseil de Paris a décidé de ne pas soumettre le projet de modification simplifiée du PLU de Paris figurant en annexe n° 1 à ladite délibération à évaluation environnementale, et de déterminer les modalités de la mise à disposition du public de ce projet de modification simplifiée ;

Vu la saisine des personnes publiques associées en date du 16 juillet 2025 ;

Vu la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du 10 septembre au 10 octobre 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de prendre acte du bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Paris et d'approuver ledit projet de modification simplifiée, ensemble les annexes n° 1 et n° 2 audit projet de délibération

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 201.

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 4

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 28

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-273

2025 DU 213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 152- 2, L. 230- 1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme bioclimatique approuvé en Conseil de Paris les 19- 22 novembre 2024 ;

Vu les mises en demeure d'acquérir les biens grevés d'une réserve au plan local d'urbanisme bioclimatique situés :

- 11 rue de l'Echelle/4 rue d'Argenteuil (1er)*
- 40 rue Notre- Dame des Victoires (2e)*
- 7 rue du Boccador/12 rue de la Trémouille (8e)*
- 48/50 rue Taitbout (9e)*
- 48/50 rue du Château des Rentiers (13e)*
- 11 rue Edouard Jacques (14e)*
- 8 rue Daumier (16e)*
- 80- 82 rue de Longchamp (16e)*
- 20 rue de Chazelles (17e)*
- 44 rue de Prony (17e)*
- 30 rue Rennequin (17e)*

En application du droit de délaissement prévu à l'article L. 152- 2 du code de l'urbanisme ;

Vu le projet en délibération 2025 DU 213 par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de renoncer à acquérir les biens situés aux adresses suivantes, qui ont fait l'objet d'un droit de délaissement :

- 11 rue de l'Echelle/4 rue d'Argenteuil (1er)*
- 40 rue Notre- Dame des Victoires (2e)*
- 7 rue du Boccador/12 rue de la Trémouille (8e)*
- 48/50 rue Taitbout (9e)*
- 48/50 rue du Château des Rentiers (13e)*
- 11 rue Edouard Jacques (14e)*
- 8 rue Daumier (16e)*
- 80- 82 rue de Longchamp (16e)*
- 20 rue de Chazelles (17e)*
- 44 rue de Prony (17e)*
- 30 rue Rennequin (17e)*

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 213.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-274

2025 DAJ 37 Subvention et avenant n° 3 (305.337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose la signature de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes de l'Hôtel de Ville avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, 1^{ère} adjointe au Maire - Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAJ 37.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-275

2025 DLH 353 Réalisation 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) d'un programme de création de 10 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (538 402 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2022 DLH 351 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2016 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par Paris d'Habitat d'un programme d'acquisition- amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I et 15 PLUS) au 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'approver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création de 10 logements PLS à réaliser par Paris Habitat au 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement

Sur le rapport présent é par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole de LIVONNIERE, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 353.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

Séance du 2 décembre 2025

**DELIBERATION N° 17-25-276****2025 DLH 369 Réalisation, 5 rue Darct (17e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I par Batigère Habitats Solidaires***Le conseil d'arrondissement ;**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;**Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris propose d'approver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I à réaliser par BATIGERE Habitats Solidaires au 5 rue Darct (17e) ;**Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement ;**Sur le rapport présent é par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission et Madame Léa Filoche au nom de la 4e Commission,**Sur le rapport présenté par Scévole de LIVONNIERE, Adjoint au Maire;**Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;***DÉLIBÈRE :***A l'unanimité, avis favorable est donné au 2025 DLH 369.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-277

2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu les délibérations 2023 DLH 400 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme de création de 29 logements sociaux situé 68, boulevard Berthier (17e) ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement

Sur le rapport présent é par Monsieur Jacques BAUDRIER au nom de la 5e Commission

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole de LIVONNIERE, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DLH 390.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-278

2025 DSOL 183 5 subventions de fonctionnement (486 345 euros) pour 3 associations et une fondation mettant en place des actions d'aide alimentaire dans le cadre du dispositif hivernal 2025/2026.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2022 DLH 351 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2016 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par Paris d'Habitat d'un programme d'acquisition- amélioration de 37 logements sociaux (22 PLA I et 15 PLUS) au 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'approver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création de 10 logements PLS à réaliser par Paris Habitat au 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement

Sur le rapport présent é par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^e Commission

Sur le rapport présenté par Madame Lourdes FERNANDES, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 183.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-279

2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 – 2030),

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par Melody TONOLLI au nom de la 5ème Commission
Sur le rapport présenté par Madame Anouch TORANIAN au nom de la 7ème Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Philippe GUERRE, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 148.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-280

VI17202557 Vœu relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires

Présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que de nombreux locaux situés en pied d'immeuble dans le parc social sont attribués à des associations dans le cadre de loyers modérés ou de dispositifs avantageux, notamment l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) ;

Considérant que plusieurs de ces locaux restent inusités, sous-utilisés, ou accueillent des activités ne produisant pas d'effets positifs pour les habitants du quartier, voire sont à l'origine de nuisances ;

Considérant que cette situation ne contribue pas au dynamisme de la vie de quartier, alors même que de nombreuses associations engagées, reconnues pour la qualité de leurs actions, peinent à trouver un local pour développer leurs projets au service des habitants ;

Considérant enfin les difficultés rencontrées par les bailleurs pour résilier les baux actuels lorsque les engagements initiaux ne sont pas respectés ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- Qu'une stratégie partagée par la Mairie d'arrondissement, la Ville de Paris et les bailleurs sociaux pour la programmation des activités dans les locaux en pieds d'immeubles sociaux en quartier populaire tel que le prévoit la Convention d'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties ;
- Que de nouvelles contreparties claires et opérationnelles soient systématiquement intégrées dans les baux associatifs, afin que les projets retenus soient en accord avec les enjeux et les attentes des habitants tels qu'exprimés dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires ;
- Que les bailleurs soient encouragés à engager les procédures de résiliation lorsque ces contreparties ne sont pas respectées, afin de permettre une réaffectation de ces locaux à des associations réellement actives et utiles aux habitants ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Philippe GUERRE, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-281

2025 DASCO 126 Caisse des écoles (17^{ème}) - Subvention 2026 (8 975 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ; L.3211- 1 ;

Vu la loi n° 2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.521- 1, L.533- 1 et R.531- 52 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 103 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 117 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 fixant la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025- 2027 avec la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention à la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 8 975 000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu l'avis émis par le conseil du 17^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^e commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 126.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**

Séance du 2 décembre 2025

**DELIBERATION N° 17-25-282****2025 DASCO 142 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75 035,91 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement***Le conseil d'arrondissement ;**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 3321-1 ;**Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.213-2 ;**Vu la délibération 1985 GM 139 du Conseil de Paris du 25 novembre 1985, autorisant l'institution d'un Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement des collèges parisiens ;**Vu la délibération 2001 DASCO 29G du Conseil de Paris du 22 octobre 2001, portant approbation des modalités de gestion et d'attribution des fonds collectés au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement ;**Vu la délibération 2010 DASCO 1G du Conseil de Paris des 10 et 11 mai 2010, portant approbation des modalités de tarification et financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée, notamment son article 8 ;**Vu la délibération 2021 DASCO 51 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant approbation de la modification de l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;**Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations attribuées aux collèges dotés d'un service de restauration autonomes en 2024 au titre du fonds commun départemental des services d'hébergement**Sur le rapport présenté par Madame Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;**Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;***DÉLIBÈRE :***À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 142.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1410-1, L. 1410-3, L.1411-1 et suivants L. 1541-1 à L 1541-3 et R.1411-1 et suivants

Vu le Code de la commande publique et en particulier les articles relatifs aux contrats de concession ;

Vu le Code du commerce, en particulier les chapitres IV et V du livre II de son titre II relatifs aux sociétés commerciales ;

Vu la délibération n°2021 DVD 94 en date du 13 octobre 2021, approuvant le schéma directeur de la chaleur à Paris,

Vu la délibération n° 2021 DVD 111 du Conseil de paris du 14, 15, 16, 17 décembre 2021, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de la délégation de service public sous forme de concession conformément à l'article L 1411-4 du CGCT ainsi que e recours à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public de production et de distribution de chaleur de Paris ;

Vu la délibération 2023 DVD 48 en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 pour lequel le Conseil de Paris a autorisé le principe de la participation de la Banque des Territoires — Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 150,6 du capital de la future SEMOP constituée pour l'exécution du contrat de concession du service de production et de distribution de chaleur urbaine à Paris ;

Vu le procès-verbal de la commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales en date du 23 janvier 2024 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre

Vu l'avis de la commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux offres des entreprises candidates en date du 7 avril 2025 ;

Vu le rapport relatif au choix du déléataire annexé à la présente délibération et présentant notamment es motifs du choix du candidat proposé et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de concession de service public pour la production et la distribution de chaleur à Paris et ses annexes,

Vu les projets de statuts et de pacte d'actionnaires de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public de production et de distribution de chaleur de Paris ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris du 16, 17, 18, 19 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de créer une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec le groupement Dalkia SA, Eiffage SA et RATP Solutions Ville et à signer avec la SEMOP le contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT au nom de la 8^{ème} commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 SG 36.

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits – M. ZIADY n'a pas participé au vote de cette délibération

Suffrages exprimés pour : 4
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 1



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-284

2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur

Le conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne ;
Vu l'article 106 paragraphe 2 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne tel qu'interprété par la COUE dont le cadre de sa jurisprudence relative aux services d'intérêt économique général (arrêt Altmarkrans CmbM, 24 juillet 2003, aff. C.28 00) et appliqué par la Commission Européenne dans ses décisions et communications dites Paquet Monte-Kroes et Paquet Almunia ;

Vu le Code civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et suivants ;

Vu les articles D1511-32 à 35 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux ratios prudentiels ;

Vu la délibération 2021 DVD 111 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 pour laquelle le Conseil de Paris a approuvé le principe de la délégation de service public (concession) et le recours à la Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP) comme mode de gestion de la future concession de service public de production et distribution de chaleur urbaine à Paris ;

Vu la délibération 2023 DVD 48 en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 pour lequel le Conseil de Paris a autorisé le principe de la participation de la Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 150,6 du capital de la future SEMOP constituée pour l'exécution du contrat de concession du service de production et de distribution de chaleur urbaine à Paris ;

Vu le projet de délibération 2025 SC 36 en date des 16/12/2025 au 19/12/2025 par lequel la Maire de Paris lui propose le renouvellement de la concession de service public chaleur urbaine,

Vu le projet de délibération en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 par lequel la Maire de Paris lui propose l'octroi d'une garantie sous forme de cautionnement solidaire à hauteur de 500,6 pour un emprunt d'un montant de 500000 000 euros à souscrire par la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement du projet de construction et d'exploitation du réseau urbain de chaleur de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Dan Lert, au nom de la 8^{ème} Commission,

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 SG 45.

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits - M. ZIADY n'a pas participé au vote de cette délibération

Suffrages exprimés pour : 4



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 1



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-285

2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur

Le conseil d'arrondissement ;

*"Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 141C -1, L 1410- 3, L.1411-1 et suivants L. 1541-1 à L 1541-3 et R.1411-1 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique et en particulier les articles relatifs aux contrats de concession ;*

*Vu les articles L 31&23 et suivants du Code monétaire et financier,
Vu le projet de délibération en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de créer une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) avec le groupement Dalkia — Eiffage — RATP Solutions Ville et à signer avec la SEMOP le contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur ;*

Vu le Contrat de concession de service public pour la production et la distribution de chaleur à Paris et ses annexes,

Vu les projets d'actes d'acceptation de cession de créance ;

Sur le rapport présenté par M. Dan Lert, au nom de la 8^{ème} Commission, "

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 SG 47.

Nombre de votants : 32 dont 4 pouvoirs écrits - M. ZIADY n'a pas participé au vote de cette délibération

Suffrages exprimés pour : 4

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 1

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-286

2025 DAE 86 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4000 euros.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 12 septembre 2025 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre-François LOGEREAU, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 86.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-287

2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et suivants ;

Considérant qu'il convient de conclure avec l'État, représenté par le Ministre de l'Éducation Nationale, une convention à compter du 1er septembre 2026, pour une durée de 3 ans, aux conditions juridiques et financières précisées dans le texte joint au présent projet de délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la convention négociée avec le Ministre de l'Éducation nationale concernant la participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Madame Géraldine ROUAH, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 152.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-288

2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2026 ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Madame Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 152.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-289

2025 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026 ; Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Vu la proposition de répartition des enveloppes disponibles entre les arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Madame Jamila SERFATI, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 160.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-290

VI17202554 Vœu relatif à la préfiguration de l'aménagement cyclable de la place du Général Catroux

Présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que l'aménagement tactique proposé par la Mairie centrale s'inscrit dans la démarche de « Sécurisation des piétons et des cyclistes », conduite conjointement avec la Préfecture de Police à la suite du décès tragique de Paul Varry en octobre 2024 ;

Considérant qu'un tel aménagement, en marquage et balisettes « Rivoli », constituerait une première étape permettant une traversée a priori plus sécurisée du carrefour pour les cyclistes ;

Considérant que les membres du Comité vélo du 17e, à qui le projet a été présenté, ont reconnu qu'il n'existe probablement pas d'autre manière d'engager ce type d'aménagement, tout en indiquant qu'ils « ne l'emprunteraient sans doute pas », en particulier s'il devait rester isolé et non connecté aux futures pistes cyclables Villiers et Malesherbes ;

Considérant que, pris à part, ce nouvel aménagement tactique aboutirait, comme cela fut le cas place du Général Koenig en décembre 2024, à une multiplication de balisettes ayant eu pour conséquence directe une embolie de la circulation générale ;

Considérant que ce projet interroge le respect dû aux demandes formulées par les Mairies d'arrondissement dans le cadre du principe de territorialisation des décisions municipales ;

Considérant que ce projet contreviendrait également à la doctrine de suspension des travaux impactants à l'approche des élections municipales ;

Considérant qu'un projet d'aménagement global pour la place du Général Catroux devra, après les élections municipales, être étudié, chiffré et discuté avec l'ensemble des parties prenantes ;

Considérant enfin qu'un tel projet d'ensemble n'aura de sens que lorsque les aménagements cyclables de l'avenue de Villiers et du boulevard Malesherbes seront sur le point d'être réalisés, la priorité demeurant l'aménagement de la rue de Rome ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le voeu :

1. Qu'en concertation avec la Préfecture de Police et les sapeurs-pompiers de Paris pour émettre leur avis, le boulevard Malesherbes étant un axe préfectoral, ainsi qu'avec les Architectes des Bâtiments de France, la place du Général Catroux présentant un enjeu patrimonial majeur ;

2. Que la réalisation de l'aménagement tactique soit reportée à l'issue des élections municipales, afin qu'un véritable consensus puisse être construit avec l'ensemble des parties prenantes ;

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu est adopté.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-291

VI17202555 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à François de Roubaix au 99 rue de Courcelles (17^{ème})

Présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que le compositeur François de Roubaix (1939-1975), figure majeure de la musique de film française, auteur notamment des bandes originales de *Le Samouraï*, *L'Homme orchestre*, *Chapi Chapo*, ou encore *Les Aventuriers*, demeure l'un des créateurs les plus singuliers et les plus innovants de sa génération ;

Considérant qu'il a été distingué à titre posthume par le César de la meilleure musique pour *Le Vieux Fusil* et qu'il demeure une référence pour les compositeurs contemporains ;

Considérant que, s'il est né à Neuilly-sur-Seine, il a vécu et travaillé dans le 17^{ème} arrondissement, étant élève au Lycée Carnot et que son appartement du 99, rue de Courcelles a servi de home studio, à l'image de son esprit pionnier — véritable studio multipiste où il réalisa nombre d'enregistrements et d'expérimentations sonores ;

Considérant qu'à l'occasion du 50e anniversaire de sa disparition, un nombre croissant d'admirateurs, d'historiens de la musique et d'associations culturelles souhaitent voir mieux reconnaître son apport artistique dans l'espace public ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une plaque commémorative en hommage à François de Roubaix soit apposée au 99 rue de Courcelles.

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 33 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

DELIBERATION N° 17-25-292

VI17202558 Vœu relatif au « Plan Feuilles » de la Ville de Paris

Présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que les feuilles mortes sont particulièrement nombreuses en cette période de l'année, ce qui est parfaitement normal mais entraîne une forte sollicitation des équipes de propreté ;

Considérant que leur accumulation sur les trottoirs et chaussées peut être dangereuse, en particulier après la pluie, en raison des risques accrus de glissade pour les piétons et cyclistes ;

Considérant que cette accumulation contribue également à une image dégradée de l'espace public et à un sentiment d'abandon dans les rues concernées ;

Considérant que les équipes locales des circonscriptions de propreté du 17^e arrondissement et leurs agents effectuent le maximum pour y répondre, avec un engagement constant et exemplaire ;

Considérant toutefois que ces équipes sont insuffisamment dotées et font face à un manque chronique — pour ne pas dire structurel — de moyens humains et matériels, notamment du fait de véhicules en panne, dont trois actuellement dans le 17^e, avec des délais de réparation particulièrement longs ;

Considérant qu'en l'état, faute de moyens suffisants et d'une organisation renforcée, il ne peut exister de véritable plan d'action anticipé, planifié et exhaustif, mais seulement des réponses ponctuelles et partielles déclenchées à la suite de signalements faits par les habitants ou les élus de proximité ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris mette en place un véritable « Plan feuilles », anticipé, planifié et doté de moyens humains et matériels adaptés, permettant une prise en charge régulière, efficace et sécurisée de l'accumulation des feuilles mortes dans l'ensemble des arrondissements.

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu est adopté

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-293

VI17202559 Vœu relatif à la vacance commerciale dans le 17e arrondissement

Présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant le rôle central du GIE Paris Commerce afin de proposer les locaux de trois bailleurs sociaux pour des futurs entrepreneurs à des loyers réduits ;

Considérant que la Ville a pour objectif, dans le cadre de la stratégie Paris Commerce, une préemption de 20 locaux par an à l'échelle Parisienne ;

Considérant que la Foncière Paris Commerce possède aujourd'hui 19 locaux dans le 17e (dont 13 issus de Vital Quartier 2 dans le secteur "Epinettes-Jonquieres" qui s'est terminé en 2022) ;

Considérant que le 17e figure parmi les territoires où le taux de vacance est anormalement élevé (+ 10,9 % sur Paris entre 2020 et 2023 contre une augmentation de 16 % dans le 17e) ;

Considérant la réunion en Mairie d'Arrondissement en début d'année afin de définir la stratégie commerciale et les zones prioritaires de préemption ;

Considérant que les finances de la Mairie de Paris méritent la transparence totale en matière de rachat de locaux commerciaux à des particuliers et à des professionnels ;

Considérant la conjoncture difficile pour le commerce au niveau national et local ;

Considérant qu'une vacance commerciale prolongée fragilise profondément l'attractivité d'un quartier, en générant un sentiment de délaissé de l'espace public, en affaiblissant le tissu économique local et en dégradant l'image de nos rues auprès des habitants comme des visiteurs ;

Considérant que ces dynamiques négatives constituent un véritable cercle vicieux — perte d'attractivité, baisse de fréquentation, difficulté à attirer des commerces de qualité — qu'il convient de casser rapidement par des actions ciblées, efficaces et territorialisées ;

Considérant qu'un arrondissement comme le 17e, marqué par une mosaïque de quartiers aux identités fortes et complémentaires, doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie commerciale ambitieuse, proactive et adaptée à chaque secteur ;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie d'Arrondissement soit consultée à chaque préemption de local ;
- la Mairie de Paris présente annuellement un bilan détaillé et complet de l'ensemble de la stratégie du Plan Commerce sur Paris et par arrondissement ;

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu est adopté.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-294

VI17202560 Vœu relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17ème

Présenté par Geoffroy Boulard, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que la Ville recrute et emploie les animateurs qui encadrent le temps périscolaire et extrascolaire dans les écoles de la Ville ;

Considérant que les grèves des animateurs ces dernières années ont fortement impacté le temps périscolaire, incluant la restauration scolaire ;

Considérant que ces grèves n'ont pas permis à la Caisse des Ecoles du 17e de servir les repas, parfois déjà préparés voire livrés dans les cantines de l'arrondissement ;

Considérant que les familles ont subi directement l'impact de ces grèves, en termes d'organisation, de logistique mais aussi financièrement ;

Considérant le gaspillage alimentaire induit ;

Considérant le mécontentement et les plaintes des familles ;

Considérant le travail effectué par les agents de la Caisse des Ecoles du 17e ;

Considérant que la Caisse des Ecoles du 17e est très impliquée pour répondre aux objectifs de la politique municipale en matière d'alimentation durable et de « bien/mieux manger », réaffirmés par ailleurs dans le Plan

Alimentation durable 2022-2027 ;

Considérant que la Ville de Paris a la maîtrise des recettes des Caisses des Ecoles du 17e puisque c'est elle qui d'une part fixe la subvention de restauration et d'autre part fixe les tarifs des repas, et donc le niveau des participations familiales ;

Considérant que les animateurs ont déposé un préavis de grève courant jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est absolument impératif pour la Ville de Paris dans les conditions actuelles d'assumer ses responsabilités ;

Geoffroy BOULARD, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris autorise la gratuité des repas produits non consommés pendant les grèves des animateurs,

- La Maire de Paris attribue et verse une subvention complémentaire de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire à la Caisse des Ecoles du 17e pour l'année 2025,

- La Maire de Paris prenne l'engagement d'assurer un service minimum de restauration scolaire en cas d'évènement similaire ultérieurement

- La Maire de Paris prenne l'engagement d'appliquer systématiquement ces mesures en cas d'évènement similaire ultérieurement.

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 5

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-295

VI17202552 Vœu relatif à l'hébergement d'urgence

Vœu présenté par Karim Ziady, Karen Taïeb, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris relatif à l'identification de bâtiments publics et privés dans le 17e pour la mise à l'abri de personnes vivant à la rue.

Considérant que la dernière édition de la Nuit de la Solidarité, datant de janvier 2025, indiquait que 3507 personnes vivaient à la rue à Paris, dont 78 dans le 17e arrondissement ;

Considérant que le nombre de personnes sans abri est en constante augmentation depuis 2023, avec une présence toujours plus importante de femmes et d'enfants en très bas âge ;

Considérant que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État mais que la Ville de Paris a toujours su prendre ses responsabilités, bien au-delà de ce que prévoit la loi, pour mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ;

Considérant que la Ville de Paris a ainsi créé 1000 nouvelles places d'hébergement d'urgence au sein de ses bâtiments municipaux en moins de deux ans et que ses services sont en recherche constante de solutions, notamment par la mise à disposition d'équipements publics inoccupés et de gymnases municipaux quand la situation d'urgence l'impose ;

Considérant que la Ville doit régulièrement imposer aux mairies d'arrondissement d'ouvrir des places d'hébergement d'urgence au sein de leurs équipements afin de ne pas laisser des gens dormir à la rue et dans le froid ;

Considérant que le 17e arrondissement compte aujourd'hui 1269 places d'hébergement d'urgence (CHU, HUAS, CHRS) soit 8,5 places pour 1000 habitants, un ratio toujours inférieur à la majorité des arrondissements parisiens (Paris Centre, 10e 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements) ;

Considérant que la Ville de Paris soutient depuis neuf ans l'association Class 17 qui organise chaque année, durant la période hivernale, la distribution de repas pour les personnes en grande précarité à la Mairie du 17e, avec une subvention annuelle de 12 500 euros ;

Considérant que la réquisition de gymnases n'est pas la solution idéale, tant pour les personnes hébergées que pour les usagers de ces équipements municipaux ;

Considérant que nous ne pouvons pas, à Paris, nous satisfaire d'une situation dramatique qui voit chaque année des hommes, des femmes et des enfants mourir prématurément et que notre rôle est encore et toujours d'alerter l'État qui ne remplit pas sa mission ;

Considérant qu'à Paris, le territoire de référence est celui de l'arrondissement et que chaque Maire doit assumer ses responsabilités et son devoir de solidarité, avec un effort partagé entre tous les arrondissements ;

Sur proposition de Karim Ziady, Karen Taïeb, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris, le Conseil d'arrondissement du 17e émet le vœu :

- La Mairie du 17e et la Ville de Paris travaillent de concert afin d'identifier dans l'arrondissement les éventuels bâtiments inoccupés qui pourraient être proposés aux services de l'État pour être transformés en places d'hébergement d'urgence financées ;
- La Mairie du 17e soit ensuite associée lorsqu'un lieu pouvant accueillir un centre d'hébergement est identifié par les services compétents, afin



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

d'accompagner son installation et faciliter son insertion dans le quartier environnant.

;

Sur le rapport présenté par le groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



DELIBERATION N° 17-25-296

VI17202553 Vœu relatif au devoir de probité des candidats aux élections municipales

Vœu présenté par Fabrice Dassie Karim Ziady, Karen Taïeb, et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris relatif au devoir de probité des candidats aux élections municipales

Considérant que la défiance des citoyens à l'égard des institutions politiques demeure très élevée, et que des leviers essentiels de la restauration de la confiance est l'exemplarité des élues ;

Considérant que le rapport public de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) rappelle chaque année que la lutte contre la corruption, les atteintes à la probité et les conflits d'intérêts constitue un enjeu essentiel pour restaurer la confiance démocratique et protéger l'intégrité des institutions locales ;

Considérant que, à ce Jour, aucune disposition législative générale n'impose aux candidates aux élections municipales d'avoir un casier judiciaire vierge, et que cette absence de condition d'éligibilité sur la probité constitue un problème démocratique et juridique majeur ;

Considérant que le Code électoral prévoit déjà des cas d'inéligibilité en cas de condamnations pénales, mais que ces inéligibilités restent limitées et ne couvrent pas l'ensemble des infractions portant spécifiquement atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, favoritisme, détournement de fonds...) lorsqu'elles n'entraînent pas automatiquement une peine d'inéligibilité ;

Considérant que de nombreuses associations de défense de l'éthique publique, soutiennent cette idée, considérant que l'obligation d'un casier vierge constitue une condition d'aptitude plutôt qu'une sanction, et qu'elle est compatible avec les principes républicains ;

Considérant qu'un devoir de casier judiciaire vide n'entraînerait pas la présomption d'innocence, dès lors qu'elle s'appliquerait uniquement aux condamnations définitives, et que les mécanismes de réhabilitation judiciaire seraient maintenus ;

Considérant que cette exigence de probité peut être conçue comme une mesure préventive, non répressive, visant à garantir aux électeurs une plus grande transparence et confiance dans leurs représentants locaux ;

Considérant que de nombreux pays européens tels que l'Italie, l'Espagne ou la Belgique, ont intégré dans leur législation des dispositifs exigeant un casier judiciaire vierge ou un contrôle renforcé de probité pour les candidats à certaines fonctions publiques, afin de garantir l'intégrité des mandats locaux ;

Considérant que l'exemplarité et l'intégrité des candidats et futurs élus constituent désormais une attente forte des citoyennes et des citoyens, condition indispensable au bon fonctionnement du débat démocratique et à la participation électorale ;

Sur proposition de Fabrice Dassie, Karim Ziady, Karen Taïeb, et les élus du groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris, le Conseil d'arrondissement du 17^e émet le vœu :

- Que le l'État et l'ensemble des autorités publiques locales et nationales agissent en faveur d'une inscription dans le Code électoral d'une condition d'éligibilité exigeant un casier judiciaire exempt de toute



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

condamnation pour atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, favoritisme, concussion, blanchiment, etc.) pour les candidat·es aux élections municipales.

- Que le Gouvernement ouvre sans délai un chantier législatif sur cette question, en déposant un projet de loi ou en soutenant une initiative parlementaire allant en ce sens, et en s'appuyant sur les expertises de la HATVP et des associations de lutte contre la corruption.
- Que le Gouvernement étudie l'opportunité d'étendre cette exigence à d'autres scrutins locaux, notamment les élections départementales, régionales et les élections dans les intercommunalités, dans un souci de cohérence et de renforcement global de l'éthique publique.
- Que la Ville de Paris exprime publiquement son soutien à cette évolution législative, et s'engage à porter cette demande auprès des parlementaires parisiens, afin qu'ils relaient cette exigence de probité au sein du débat national.

Sur le rapport présenté par le groupe Paris 17 en Commun et les Écologistes de Paris;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, le vœu est adopté/

Nombre de votants : 31 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 25

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025



Liste des délibérations

DELIBERATION

OBJET :

- 17-25-269 172025033 Adoption de la procédure d'urgence
- 17-25-270 172025034 Désignation du secrétaire de séance
- 17-25-271 172025035 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2025
- 17-25-272 2025 DU 201 PLU - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de mise à disposition du public et approbation du projet
- 17-25-273 2025 DU 213 Mises en demeure d'acquérir les biens (1er, 2e, 8e, 9e, 13e, 14e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation
- COMMUNICATION SANS VOTE Investissements localisés 2026
- 17-25-274 2025 DAJ 37 Subvention et avenir n° 3 (305.337 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement et à la Halte Femmes avec l'Ordre des avocats
- 17-25-275 2025 DLH 353 Réalisation 58 impasse Marty et 1-3-5 passage Châtelet (17e) d'un programme de création de 10 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (538 402 euros)
- 17-25-276 2025 DLH 369 Réalisation, 5 rue Darctet (17e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLAI par Batigère Habitats Solidaires
- 17-25-277 2025 DLH 390 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP
- 17-25-278 2025 DSOL 183 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP
- 17-25-279 2025 DDCT 148 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires, les projets d'amélioration et d'animation de l'espace public (subventions d'investissement, GUP, BPP)
- 17-25-280 VI7202557 Vœu relatif aux locaux associatifs en pied d'immeuble social dans les quartiers populaires
- 17-25-281 2025 DASCO 126 Caisse des écoles (17^{ème}) - Subvention 2026 (8 975 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 17-25-282 2025 DASCO 142 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2024 (75 035,91 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement
- 17-25-283 2025 SG 36 Renouvellement de la concession de service public parisien de production et de distribution de la chaleur et création de la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire (SEMOP)
- 17-25-284 2025 SG 45 Garantie d'emprunt à accorder à la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour le service public parisien de production et de distribution de la chaleur
- 17-25-285 2025 SG 47 Autorisation de conclure actes et conventions financières dans le cadre du contrat de concession de service public parisien de production et de distribution de chaleur
- 17-25-286 2025 DAE 86 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4000 euros
- 17-25-287 2025 DASCO 152 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif de décharges d'enseignement des directrices et directeurs des écoles publiques parisiennes - Convention avec l'Etat
- 17-25-288 2025 DJS 159 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2026



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 2 décembre 2025

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
des Services de la Mairie
du 17^{ème} arrdt
Chloé CABARET

- | | | |
|-----------|--------------|---|
| 17-25-289 | 2025 DJS 160 | Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2026 |
| 17-25-290 | VI7202554 | Vœu relatif à la préfiguration de l'aménagement cyclable de la place du Général Catroux |
| 17-25-291 | VI7202555 | Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à François de Roubaix au 99 rue de Courcelles (17 ^{ème}) |
| 17-25-292 | VI7202558 | Vœu relatif au « Plan Feuilles » de la Ville de Paris |
| 17-25-293 | VI7202559 | Vœu relatif à la vacance commerciale dans le 17 ^e arrondissement |
| 17-25-294 | VI7202560 | Vœu relatif à la gratuité des repas pour les familles en cas de grève des animateurs sur le temps de cantine et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Caisse des écoles du 17 ^{ème} |
| 17-25-295 | VI7202552 | Vœu relatif à l'hébergement d'urgence |
| 17-25-296 | VI7202553 | Vœu relatif au devoir de probité des candidats aux élections municipales |
| 17-25-297 | Q17202501 | Question relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles |

CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 02/12/2025

Le maire d'arrondissement



Geoffroy BOULARD

Le secrétaire de séance



Paul HUTTE